|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 25** | **Document C18/67-F** |
| **19 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| procédure de sélection d'un nouveau vérificateur extérieur des comptes |
| résolution 94 (Rév. Busan, 2014) de la conférence de plénipotentiaires |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent rapport les résultats de la consultation menée par le Secrétaire général concernant la composition du Comité d'évaluation pour la procédure de sélection d'un nouveau vérificateur extérieur des comptes.Suite à donnerLe présent rapport est transmis au Conseil **pour adoption**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 94 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr) *de la Conférence de plénipotentiaires*[*Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2010), Article 28*](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/cwg-fhr/Regl-fin-2010-F.pdf) |

**Introduction**

1 Il est fait référence à la Résolution 94 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT (Article 28 et Annexe 1). En 2011, le Conseil a décidé de désigner l'institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Italie (Corte dei Conti) vérificateur extérieur des comptes chargé de vérifier les états financiers de l'Union pour 2012, 2013, 2014 et 2015 (Document C11/71 – Décision 566). Le Conseil a renouvelé ce mandat pour une période supplémentaire de deux ans (états financiers pour 2016 et 2017) à sa session de 2015 (Document C15/121 – Décision 586), puis pour une dernière période de deux ans (états financiers pour 2018 et 2019) à sa session de 2017 (C17/139 – Décision 603). Conformément au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT, une nouvelle prorogation n'est plus possible et l'Union doit par conséquent lancer la procédure de sélection d'un nouveau vérificateur extérieur des comptes en vue de la vérification de ses états financiers pour 2020 et les années suivantes.

Procédure

2 A la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines tenue en janvier 2018, le Président du Groupe a lancé un appel de déclarations d'intérêt afin que six personnes se portent volontaires pour devenir membres du Comité d'évaluation qui sera établi par le Conseil à sa session de 2018. Peu après la fin de la session du Conseil 2018, le Comité d'évaluation lancera la procédure d'appel d'offres en vue d'identifier l'institution supérieure de contrôle des finances publiques d'un Etat Membre de l'UIT qui répond le mieux aux critères qui seront établis dans la Demande de propositions en vue de la vérification des comptes de l'Union. La procédure et les échéances ont été définies dans le Document CWG-FHR/18-16 et sont identiques à celles adoptées pour cette même procédure en 2011.

Lettre circulaire du Secrétariat général

3 Le 6 février 2018, le Secrétaire général a envoyé aux six organisations régionales de télécommunication une lettre les invitant à procéder à des nominations. Des réponses ont été reçues et d'autres ont été obtenues après de nouvelles consultations.

Personnes désignées

4 Les résultats de la consultation ont permis d'établir la liste suivante:

|  |  |
| --- | --- |
| Afrique | M. R. Anago (Burkina Faso) |
| Amériques | Mme C. Roy (Canada) |
| Etats arabes | Mme/M. [à déterminer] |
| Asie-Pacifique | Mme L. Rowe (Australie) |
| Communauté des Etats indépendants | M. H. Rustamov (Azerbaïdjan) |
| Europe | M. U. Petry (Allemagne) |

Conclusions

5 Le Conseil est invité à adopter la liste des noms des six personnes qui composeront le Comité d'évaluation pour la procédure de sélection d'un nouveau vérificateur extérieur des comptes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_